

MISSION
**PROTÉGER VOTRE
MARQUE**

**CONSEIL
JURIDIQUE**



 **AUDICER**
CONSEIL

EXPERT-COMPTABLE

Notre Cabinet, spécialiste pluridisciplinaire, dispose de compétences étendues pour vous suivre et vous conseiller durant toute la vie de votre entreprise. Nous mettons à votre disposition un savoir-faire reconnu en matière juridique et nous vous accompagnons dans la gestion de la vie des sociétés.



MISSION PROTÉGER VOTRE **MARQUE**

NOTRE OBJECTIF NOTRE ENGAGEMENT

Pourquoi protéger sa marque ?

La marque est un élément indispensable de votre stratégie industrielle et commerciale. Si vous ne la protégez pas, vous offrez à vos concurrents la possibilité de s'en emparer et de bénéficier de vos efforts à bon compte.

En déposant votre marque à l'INPI, vous obtenez un monopole d'exploitation sur le territoire français pour 10 ans, renouvelable indéfiniment.

Vous êtes ainsi le seul à pouvoir l'utiliser, ce qui permet de mieux commercialiser et promouvoir vos produits et services. Vous pouvez vous défendre en poursuivant en justice toute personne qui, notamment, imiterait ou utiliserait aussi votre marque.

Avant de déposer votre marque, assurez-vous que le signe que vous avez choisi est valable et qu'il est disponible.

NOTRE MISSION

- Analyser si votre marque peut ou non être déposée
- Déposer votre marque auprès de l'INPI